

L'Anarcho-syndicaliste

N°189 - Le numéro : 1,60 €

Septembre 2015

« ... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas : des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maître, sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même... » Fernand Pelloutier - Lettre aux Anarchistes

Il faut sauver le code du travail

Christophe Bitaud

L'Union Européenne (UE) instaure patiemment et méthodiquement une société totalitaire au seul profit du capitalisme financier. Partout, et la Grèce n'est qu'un laboratoire, elle impose la destruction des services publics et des droits économiques et sociaux, fruits de la lutte des classes, au nom de la « concurrence libre et non faussée » consacrée par le traité de Maastricht.

En France, c'est le code du travail qui est dans la ligne de mire. Les grandes manœuvres ont commencé avec le remplacement de Rebsamen par El Khomri au ministère du travail. Qu'on ne s'y trompe pas, ce jeu de chaises musicales n'a d'autre but que d'amuser le bon peuple car le ministre, quel qu'il soit, n'est là que pour faire appliquer des mesures élaborées ailleurs, par des technocrates aux ordres.

En l'occurrence ce rôle est dévolu à Jean-Denis Combrexelle, « The right man at the right place ». Ce haut fonctionnaire n'en est pas à son premier fait d'arme. Il fut pendant plus de 13 ans à la tête de la direction du travail, sous le règne de la droite comme de la gauche. Ce 9 septembre, il a remis au Premier ministre, son rapport sur la « réforme » du code du travail. Son contenu est édifiant à défaut d'être surprenant.

La « simplification » annoncée sur tous les tons se traduit par une déréglementation totale en matière de salaire, de temps de travail ou d'hygiène et de sécurité. Mais l'essentiel du rapport porte sur l'inversion de la hiérarchie des normes dont rêve le MEDEF depuis des lustres. Rappelons que jusqu'à maintenant la loi assure l'égalité entre tous, l'accord collectif ne peut être que plus favorable au salarié et le contrat individuel plus avantageux que l'accord collectif. Ce que préconise le rapport Combrexelle est donc une révolution, au sens propre du terme. Le contrat individuel pourrait s'appliquer même s'il était moins favorable que l'accord collectif qui s'imposerait même s'il constituait une régression sociale vis-à-vis de la loi. L'accord d'entreprise deviendrait alors la norme. Une telle organisation sociale permettrait de contourner les organisations syndicales au profit d'un tête-à-tête entre le patron et l'employé.

L'actualité est là pour illustrer les conséquences concrètes de cette situation. Daimler Smart, entreprise largement bénéficiaire veut néanmoins s'émanciper de la durée légale du travail et faire travailler ses salariés 39 heures payées 37. Pas d'accord possible avec les syndicats ? Qu'à cela ne tienne ! Le patron menace de supprimer des emplois et organise un référendum. Ce qui devait arriver, arriva, sous la menace de l'épée de Damoclès du chômage, 56% des salariés ont voté pour. Le résultat de ce référendum doit cependant être largement relativisé puisque 75% des ouvriers ont voté contre et 75% des cadres ont voté pour.

Aujourd'hui un tel référendum est illégal mais demain ? La menace est sérieuse puisque le gouvernement Hollande-Valls met tout en œuvre pour que cette entreprise de destruction du code du travail aboutisse. Les médias sont sollicités pour faire œuvre de propagande. Pour ne prendre qu'un seul exemple, sur une chaîne du service public, on a pu voir il y a quelques mois un soi-disant « spécialiste économique » comparer le code du travail français édité par Dalloz et le code du travail suisse. Le premier comprenant 3400 pages et le second 100 pages. Ce qu'on oublie de préciser le gourou grassement payé par nos redevances, c'est que le Dalloz ne se contente pas de publier les articles de lois mais qu'il y ajoute de nombreux commentaires et arrêts de la Cour de cassation. Ces propagandistes stipendiés n'ont rien inventé, un illustre prédécesseur, Goebbels disait : « Plus le mensonge est gros, plus il passe. Plus souvent il est répété, plus le peuple le croit. ».

En adepte conséquent de la doctrine sociale de l'Eglise et de son sacro-saint principe de subsidiarité, le gouvernement veut associer les organisations syndicales à la rédaction de la loi puis à son application. C'est sans doute pourquoi Combrexelle a fait appel à un certain Jean-Dominique Simonpoli pour l'aider dans la rédaction de son rapport. En effet, Simonpoli est un ancien cadre de la CGT, actuel directeur général d'une association aux relents pétainistes, « Dialogues », qui réunit des DRH et des « syndicalistes ». Il n'est pas le premier à

passer de la Charte d'Amiens à la Charte du travail, de la lutte des classes à la collaboration de classes, Belin l'a précédé et gageons qu'il n'est pas le dernier.

Dans la même logique, le gouvernement a annoncé une nouvelle conférence sociale le 19 octobre pour associer les organisations syndicales et patronales, rebaptisées « partenaires sociaux », à la destruction du code du travail. S'il est dans la logique des choses que le MEDEF y prenne toute sa place, il n'en est pas de même pour les syndicats de travailleurs, libres et indépendants (ce qui exclut de facto les « autonomes » et la CFDT dont nous ne nous préoccupons pas).

Que les choses soient claires, pour nous, anarcho-syndicalistes, il est impensables que la CGT-FO participe de quelque manière que ce soit à cette grand messe corporatiste. La lecture du quotidien « Ouest France » en date du 9 septembre 2015 ne manque pas de nous interroger. Comment comprendre la réaction de Stéphane Lardy, secrétaire confédéral de la CGT-FO, qui déclare, en parlant de Combrexelle : « Qu'on soit d'accord ou non avec lui, son rapport sera de qualité, et permettra d'ouvrir un vrai débat. » ? La réponse, hélas est tombée quelques jours après puisqu'un article des « Echos » du 11 septembre fait état d'une déclaration de Mailly annonçant la participation de la CGT-FO.

Une telle décision est inacceptable ! Le prochain CCN de la CGT-FORCE OUVRIERE doit redresser la barre et prendre deux décisions claires : boycotter la conférence sociale du gouvernement et préparer la grève en défense du code du travail. Plus que jamais, c'est sur le terrain de la lutte de classes que nous devons nous situer.

FO ne veut pas de la réforme du Code du travail

Yann Perrotte

Son secrétaire général JC Mailly le répète à l'envi : « personne n'a démontré que la déréglementation du marché du travail crée de l'emploi ». C'est pourquoi, notamment, FO s'opposera à la contre-réforme du marché du travail dont les grandes lignes ont été tracées dans le rapport Combrexelle de 140 pages et 44 « propositions ».

FO a d'ailleurs été échaudée et ne se laissera pas à nouveau séduire, comme en 2008 où elle avait signé le très controversé accord national interprofessionnel dit « de modernisation du marché du travail ». A l'époque, cette signature avait fait tanguer le navire FO : au CCN qui avait suivi, en février, ce n'est qu'une très courte majorité des Unions départementales et des Fédérations qui avait soutenu le Bureau confédéral, certaines à contre cœur. A l'issue des 65 interventions (un record !), la Direction avait, dit-on, envisagé d'être mise en minorité.

Ce rapport Combrexelle, commandé par Valls, est dans la droite ligne politique du gouvernement, souhaitée par le président Hollande et le Parti socialiste, ligne « libérale sociale », en fait libérale au plan économique et pas du tout sociale. Si cet équipage mené par un « capitaine de pédalo » a été porté au pouvoir, c'est bien parce que l'ancien mené par Sarkozy, Fillon, Woerth etc. ne semblait plus en mesure

de poursuivre la destruction méthodique des acquis depuis la Libération.

Ce rapport recycle, éternellement pourrait-on dire, la vieille idéologie de l'association capital-travail qui a vu son apogée en France justement sous l'occupation allemande avec la Charte du travail du régime de Vichy dirigé par Pétain.

La proposition n°12 par exemple demande la « mise en place de formations communes syndicats/entreprises sur la base d'un cahier des charges établi par l'État », où serait « enseignée une pédagogie commune aux entreprises et aux syndicats de la négociation ».

On croirait entendre le vieux militaire à Saint-Etienne le 2 mars 1941 : « Ouvriers, techniciens, patrons, si nous sommes aujourd'hui confondus dans le malheur, c'est qu'hier vous avez été assez fous pour vous montrer le poing. Cherchez au contraire à vous mieux connaître, vous vous en estimerez davantage, vous aurez confiance les uns dans les autres, vous résoudrez ensemble le grand problème du travail et de l'ordre social. »

La mesure centrale proposée par Combrexelle, haut-fonctionnaire qui avait déjà présidé à la « simplification » du Code du travail, est de donner la primauté à l'accord négocié sur la loi. C'est-à-dire en finir avec la hiérarchie de normes et le principe de faveur qui veut que l'accord d'entreprise améliore l'accord de branche qui lui-même améliore le Code du travail. Là encore, c'est du Pétain dans le texte qui disait : « la loi ne saurait créer l'ordre social ».

Dans ce contexte, voir le Berger de la CFDT applaudir à l'unisson avec les patrons n'est pas une surprise : remplacer la loi par l'accord négocié dans la corporation est conforme à la doctrine sociale de l'église catholique qui inspire cette centrale syndicale.

Qui peut croire que le chômage massif provoqué par la politique économique, (passé de 2,5 en 2008 à plus de 5 millions aujourd'hui) sera résolu d'ici mi-2017 par cette réforme qui aboutira dans 4 ans ? Le patronat, qui avait promis « 1 million d'emplois » en échange du pacte dit de responsabilité, a empoché les dizaines de milliards d'euros offerts par le gouvernement sans tenir sa promesse.

C'est bien la démonstration que ce bouleversement du droit social n'est pas du tout destiné à résoudre la situation des millions de chômeurs, mais bien à faire ravalier les conquêtes sociales aux salariés.

Au total, ce rapport répond parfaitement aux oukases patronales inspirées du dogme ultra-libéral. Ce n'est donc pas une surprise que FO s'élève contre cette mise à mort programmée de l'édifice du droit social français qui veut transformer le plancher de droits — le Code de travail — en plafond. C'est-à-dire laisser les salariés seuls face aux patrons entreprise par entreprise, ou autrement dit instaurer l'inégalité généralisée et donc l'injustice sociale.

Défigurer sur cette base le droit du travail, issu d'une construction séculaire jalonnée par les luttes des salariés, devrait évidemment constituer un puissant motif de riposte des salariés.

La confédération FO, à l'occasion de son prochain CCN (7 et 8 octobre), ne manquera pas d'appeler à préparer la contre-attaque. Avec la CGT qui est également opposée à ce rapport, il faudra savoir faire l'unité d'action sur cette revendication pour combattre par tout moyen la loi qui fixera le cadre de cette contre-réforme et sera discutée au Parlement début 2016.

Pourquoi l'UE ne peut-elle faire ce que fait Patrick DRAHI ?

Bertrand Kanban

... puisque ce pdg de « Alice Crédit » ne fait que convertir sa dette colossale (1) en investissements (2).

- (1) dette équivalente à la dette primitive de la Grèce avant que l'UE par ses interventions politiques, ne multiplie celle-ci par des taux d'intérêts usuriers et la politique d'austérité, tout en félicitant l'exportation des capitaux des riches à l'étranger.

- (2) « Le Figaro » du 18/9/2015

En effet l'union européenne a été conçue, dès 1956, par l'impérialisme américain, au travers de Monnet et Schuman - des agents de la CIA - comme un instrument au service du grand capital sous la direction allemande.

Je rappelle que dans mon récent article « Re-puzzle », je citais JP Morgan Chase, numéro un des banques d'investissement américain, qui réclame l'abrogation des constructions démocratiques bourgeoises en France, en Espagne et en Grèce. Et l'auteur de l'article (3) de préciser : « Toutefois, pour JP Morgan cela ne suffit pas. Afin d'éviter une révolution sociale dans la période à venir, ses analyses préviennent qu'il est indispensable que les gouvernements capitalistes, partout en Europe, se préparent aussi vite que possible à mettre en place des formes de régime dictatoriales. »

- (3) Stefan Steinberg – World Social Web Site – 19/6/2015

Toutefois, le rapport exprime sa satisfaction quant à la mise en place, par l'Union européenne des mécanismes financiers pour garantir les intérêts bancaires.

Cette stratégie globale a des répercussions sur l'ensemble de l'UE qui exige de ses Etats membres le respect absolu des contrats et des règles alors qu'elle bafoue les contrats, les conventions collectives, le code du travail, la sécurité sociale, les retraites, le paritarisme, etc.

C'est cette même union européenne qui a, tout au long de ce qu'ils appellent « la crise grecque », effectué « les aides » avec l'argent contaminé par des taux d'intérêts considérables, en imposant aux différents gouvernements grecs, l'achat de produits importés d'Allemagne, de France, etc.

Le capitalisme dit libéral, forme la plus achevée de sa décomposition, menace d'aboutir à une barbarie totale. Dans ce sens, l'union européenne justifie par « ses valeurs » les guerres contre les dictateurs (Lybie, Syrie, Irak), soutenue par les médias et des intellectuels « nouveaux philosophes » comme Bernard-Henri Lévy, qui n'est ni nouveau ni philosophe mais tout simplement un larbin de cette politique de guerre.

Il est quand même fort de café de prétendre que l'UE est défiée par l'exode massif des exilés, sans se poser la question : la guerre contre les dictateurs n'a-t-elle pas engendré cet exode sans précédent des peuples du Moyen-Orient ?

En France, les partis politiques, et notamment le gouvernement en place, subsidiaires de l'eurocratie de l'UE, gouvernement par des manigances byzantines.

Alors que ce gouvernement prépare le démantèlement du code du travail, en nous expliquant qu'il pèse 15 kg, qu'il faut donc lui appliquer une cure d'amâigrissement et qu'il faut que les accords entre « les partenaires sociaux » priment par rapport à la loi, il oublie de dire qu'actuellement, s'applique ce qui est le plus avantageux pour les salariés, soit la loi, soit les accords, soit la convention collective. Et pour cause, car les accords devront obligatoirement, selon la stratégie de l'Etat et du patronat, être inférieurs à la loi ce qui leur évitera d'abroger la loi.

Nos byzantins font intervenir Macron pour mettre en cause le statut de la Fonction publique afin que monsieur Hollande nous déclare que pour l'instant ce n'est pas envisagé...

Et tous les jours, nous avons droit à de nouvelles manigances qui s'inscrivent dans une stratégie de démantèlement de tous les acquis des salariés et, pour ce faire, de la mise en place d'un Etat totalitaire.

Un constat s'impose. Sous la pression exercée par l'UE, afin d'obtenir la liquidation de la république et de réaliser le vieux rêve des réactionnaires de prendre leur revanche sur la révolution française, un vieux relent germanophile se réveille en France au nom du soi-disant modèle allemand.

Enfin, pour nous concentrer sur l'essentiel, citons Hegel « Il ne faut pas que les arbres nous cachent la forêt ». Ce qui signifie que, transposé à la situation politique d'aujourd'hui, nous ne devons pas nous laisser aller à considérer la multitude des effets sociaux et des mesures politiques, pris séparément, mais nous devons mesurer l'envergure de l'avancée galopante de l'Etat corporatiste totalitaire en France, comme appendice du saint-empire romain germanique.

C'est ainsi que le « dialogue social » n'est que prétexte à déposséder la classe ouvrière de ses organisations syndicales au profit de l'Etat corporatiste, cher à la CFDT.

C'est la raison pour laquelle, il est d'importance capitale, pour la classe ouvrière en tant que classe, de se mobiliser - si possible avec la confédération CGTForce Ouvrière et la CGT - pour empêcher l'intégration des organisations ouvrières en tant que subsidiaires de l'Etat.

Nous publions deux documents : la déclaration du Bureau de l'UD FO des Côtes d'Armor (4/9/2015) et le dernier éditorial du secrétaire général de l'UD FO du Finistère. Nous considérons, en effet, qu'ils sont de nature à inspirer les militants syndicalistes.

Confédération Générale du Travail



**UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE
DES CÔTES D'ARMOR**

Déclaration
du bureau de l'Union Départementale Force Ouvrière des Côtes d'Armor
le 4 septembre 2015,

Réuni le 4 septembre, à l'occasion de la rentrée, le bureau de l'UD FO 22, constate sans surprise que la politique de remise en cause des droits et conquêtes des salariés ne s'est pas ralentie durant l'été.

Les lois de contre-réforme se sont poursuivies, en application de la volonté du gouvernement d'imposer coûte que coûte sa politique d'austérité, son pacte de responsabilité, qui se traduit dans les lois : MACRON de déréglementation tous azimuts, Touraine de démantèlement de l'hôpital public et de la sécurité sociale, Rebsamen, de remise en cause de la réglementation du travail, NOTRE qui porte atteinte à l'organisation territoriale de la République, du projet d'accord « Avenir Fonction Publique - Parcours Professionnels, Carrières, Retraites » (AFP-PPCR) de déréglementation des droits des fonctionnaires, de destruction de la fonction publique, en application des lois de décentralisation, et sur lequel Mme LE BRANCHU veut absolument obtenir la signature des organisations syndicales d'ici la fin du mois de septembre. FO ne cédera pas au chantage et n'acceptera pas, en échange de miettes sur les rémunérations, la destruction des statuts des fonctionnaires.

Dans le même temps, le chômage continue d'augmenter, la fameuse croissance ne voit pas le jour... L'ensemble de ces orientations ne produisent que l'augmentation de la misère, et de la colère qui grondent...

La crise dans le secteur agricole, où les agriculteurs subissent une politique d'étranglement, portée par le gouvernement et imposée par Bruxelles au nom de la concurrence libre et non faussée a pour conséquence d'asphyxier les plus petites exploitations. Les exploitants veulent pouvoir vivre de leur travail, les industriels et la grande distribution veulent faire encore plus de profits sur leur dos. Le gouvernement ne peut leur faire que des promesses (les traités européens auxquels il a décidé de se soumettre lui interdisent d'intervenir)... et les assure aujourd'hui de « l'amour de la nation ». Quelle pitié, une véritable provocation !

La rentrée scolaire s'annonce catastrophique, tant dans le primaire où la question des rythmes scolaires est loin d'être réglée, que dans le secondaire, où les moyens toujours en réduction, posent de grandes difficultés malgré les annonces gouvernementales et où le décret Hamon en application dès cette rentrée, bouleverse, établissement par établissement, les obligations de service des professeurs.

Les organisations syndicales d'enseignants du 2nd degré (SNFOLC, SNETAA- FO, SFSDFEP-FO, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, CGT Educ'action, SNEIP, CGT, SNCL-FAEN, SIES-FAEN, SUNDEP Solidaires) ainsi que le SNUDI-FO dans le premier degré, appellent d'ailleurs à une journée de grève le 17 septembre pour combattre dans l'unité les conséquences désastreuses de cette politique pour les enseignants et les élèves.

Dans cette situation, le bureau de l'UD FO 22 considère que tout doit être mis en œuvre, pour faire échec à cette politique d'austérité, de déréglementation, et de paupérisation. Cette orientation politique du gouvernement est totalement soumise aux injonctions de l'Union Européenne, et seulement tournée vers l'augmentation des profits des actionnaires et du capitalisme, cela suffit.

Le bureau de l'UD FO 22, concernant la situation en Grèce, ne fait pas sienne la position de la Confédération Européenne des Syndicats « C.E.S. » et exprime son soutien total au peuple grec, debout contre les terribles mesures d'austérité qui le frappent, mesures imposées par les institutions de l'Union Européenne, au mépris du vote démocratique du peuple Grec clairement exprimé, lors du référendum du 5 juillet 2015.

Force Ouvrière doit rappeler son attachement au progrès social comme une condition à l'arrêt de ces politiques dévastatrices, la nécessaire préparation du blocage du pays pour obtenir satisfaction sur nos revendications, et pour que l'unité la plus large puisse se réaliser pour imposer :

- L'arrêt du pacte de responsabilité
- L'abrogation de la loi Macron, des lois Peillon, Touraine et Rebsamen
- Le refus de la signature du protocole PPCR dans la fonction publique...
- L'arrêt des projets de démantèlement contenus dans la mission Combrexelle
- etc...

Le bureau de l'UD FO appelle en conséquence, pour organiser la résistance, tous ses syndicats à réunir leurs instances, et, partout où cela est possible à convoquer des Assemblées Générales de salariés pour débattre des moyens à mettre en œuvre pour bloquer par la grève ces politiques d'austérité.

Extrait de :

L'Avenir Syndicaliste

Résistance ouvrière – 3^{ème} trimestre 2015 (Juillet-Août-Septembre) – N°91

Union Départementale CGT-FO du Finistère

Editorial

La rentrée est effectuée, les enfants retournent à l'école, c'est la rentrée scolaire, en ce qui concerne le social, il n'y a eu ni sortie ni entrée, le gouvernement de Mr Valls continue son pilonnage sur les droits des salariés, les acquis de la classe ouvrière, la loi Macron est passée, la loi Rebsamen aussi. D'autres projets sont en cours notamment la remise en cause du Code du travail, considéré par le gouvernement, aux ordres du MEDEF, comme obsolète, ringard et constituant un frein à l'embauche donc cause du chômage.

Le gouvernement piétine sans vergogne le préambule de la constitution du 24 juin 1793 : *« Le peuple français, convaincu que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme, sont les seules causes des malheurs du monde, a résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer, avilir par la tyrannie ; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur ; le magistrat la règle de ses devoirs ; le législateur l'objet de sa mission ».*

Ce gouvernement a depuis longtemps oublié l'objet de sa mission ...

Un gouvernement dit « socialiste » qui s'attaque frontalement aux acquis de la classe ouvrière est plus près d'une logique ultralibérale voir vichyste que du socialisme. L'esclavage devenant la norme au nom de la compétitivité... Nous l'avons déjà dit et répété, cette logique politique n'est pas suicidaire mais meurtrière et donc nécessite de la part des salariés une réaction et la mise en application de l'Article 35 de la constitution de 1793 : *« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »*

Le peuple est de plus en plus spolié et privé de ses droits au profit des riches aristocrates ou pas.

Pour ma part, je considère que tous les politiques qui, de connivences avec les milieux financiers et économiques, organisent la spoliation des richesses des pays, organisent les guerres et font monter les mouvements extrémistes violents, meurtriers, participent activement à un crime contre l'humanité et devraient être inculpés et jugés en conséquence.

La nécessité évoquée par nos gouvernements au mépris de leurs promesses électorales, constitue de ce fait un acte d'escroquerie et d'agissement criminel. Criminel car des hommes, des femmes, des enfants meurent tous les jours en France et dans le monde entier de cette politique d'austérité.

Vous l'aurez compris l'heure est au combat.

Notre ami, Bruno Choisine, nous a quittés brutalement cet été, il aurait certainement partagé cet avis avec, comme il se doit, quelques correctifs. Salut Bruno, nous continuerons à combattre les tyrans et à hurler contre cette dictature.

Le CCN de la Confédération FO devra prendre des décisions à la hauteur de la situation.

En ce qui concerne l'action syndicale à mener, il est évident que nous devons à tout prix faire en sorte que FO lance un appel à une action forte de blocage du pays et refuser toute action corporative, toute compromission et appeler au soulèvement populaire par la grève interprofessionnelle reconductible. Nous ne déboulonnerons pas les tenants du capital par des manifs à répétition, ni par la fréquentation assidue des couloirs des ministères.

Pour l'Union Départementale FO-29, la confédération FO ne doit pas participer à cette mascarade funeste et doit boycotter cette conférence « anti-sociale ».

L'action directe(*) est l'arme du syndicalisme libre et indépendant.

Marc HEBERT

(*) L'action directe est la définition du syndicalisme depuis sa création, c'est-à-dire depuis 1884 « loi de Waldeck-Rousseau », de manière officielle et bien avant de manière illégale.

Nouvelles du monde de la Santé

La loi Santé de Marisol Touraine : une machine de guerre au profit du marché de la santé

A l'heure de « l'ubérisation » généralisée, à grands coups-bas de propagande, sous prétexte de mieux satisfaire « l'usager », une machine de guerre intitulée « Loi Santé 2015 » va complètement dépouiller le fameux « usager », l'ex-patient, particulièrement d'un bien très précieux et convoité : ses données de santé, personnelles et confidentielles.

Le monde de la Santé libérale est en ébullition.

Alors que l'Hôpital Public, de réforme en réforme, ferme ses services d'urgence (Hôtel-Dieu à Paris, à Valognes, à Condom, etc...), qu'on les restructure public-privé à tout crin, que les médecins hospitaliers (étrangers pour la plupart et sages comme des « migrants ») sont passés, via les Pôles, sous les fourches caudines des administrateurs (les cadres de santé), les médecins libéraux se révoltent.

Un mouvement de désobéissance civile sans précédent, dont aucun média ne parle, secoue les médecins libéraux qui seront en grève du 3 au 6 octobre.

Devant l'inertie des syndicats professionnels chargés de « défendre leurs intérêts matériels et moraux » - certains les appellent « syndicats horizontaux couchés » car souvent signataires du pire - des coordinations naissent et se rassemblent, tentant d'avertir leurs patients de

- La fin du secret médical
- La dépendance annoncée du médecin libéral aux financiers
- La surveillance de sa pratique via le « Dossier National Médical Personnel »
- La création d'une base de données des patients

Faisant, comme le dit le docteur Jérôme Marty de l'UFML (Union française pour une médecine libre) : « du médecin "un outil" et du patient "un chiffre" », sous le leurre très séduisant du Tiers payant généralisé.

Loi du 9 janvier 2012, mutuelles obligatoires : la fin du salaire différé

Les médecins libéraux ont pris conscience de la fin de la solidarité nationale qu'était la Sécurité Sociale, solidarité entre jeunes et vieux, solidarité entre mal-portants et bien-portants, via les cotisations salariales et patronales correspondant au salaire différé.

Ce budget considérable, dont on a dit pis que pendre depuis la signature du traité de Maastricht (1992), ce budget convoité glissera, grâce à Marisol Touraine et à sa loi santé dans l'escarcelle des Mutuelles, qui, elles, feront fi de la solidarité et de la répartition pour calculer le risque et exploiter le gisement de données colossal que sont les données de santé des patients !

- Il n'est que d'écouter Guillaume Sarkozy, président de Malakoff-Médéric : « Imaginons des médecins connectés avec les meilleures pratiques médicales de la planète via leur e-pad,

pour établir le diagnostic, et qui passeraient ensuite par une application Malakoff-Médéric pour établir l'ordonnance et se faire payer... Tandis que l'ordonnance serait transmise aux pharmaciens via le mobile de l'usager. C'est ainsi qu'il faut imaginer le médecin de demain. ».

- Plus pragmatique encore, cet exemple : vous êtes myope, votre myopie augmente, c'est alors votre cotisation-santé à votre mutuelle qui augmentera, mais pas seulement, la cotisation d'assurance multirisques de votre véhicule, aussi, car les risques d'accident augmenteraient si vous ne voyez pas bien.

- Déjà, dans les années 90, l'économiste de la santé, Claude LEPEN, dans son ouvrage « Les Habits neufs d'Hippocrate », vilipendait le Diplôme du médecin (ubérisation, vous dis-je !) en disant : « Pourquoi mettre douze ans à former un médecin puisque nous connaissons les protocoles actifs sur 80% de la pathologie ? ». Et d'imaginer, alors, des logiciels confiés à des plates-formes où des « professionnels de santé » - vive le glissement sémantique et la novlangue ! - appuieraient sur leur clavier numérique en visualisant une consultation filmée à distance. C'est l'e-santé ou la télémédecine.

« Les maisons de santé » : éruption contagieuse sur le territoire

Conséquence : efflorescence de « maisons de santé » sur le territoire, sans médecins à mettre dedans, financées la plupart du temps par la MSA (Mutuelle sociale agricole), très coûteuses en général... Il ne faut pas chercher bien loin les raisons de l'explosion des dépenses de kiné et de soins infirmiers, dénoncée par la Cour des comptes, dans son dernier rapport !

Pour calmer la fièvre : des élections...

Devant la grogne généralisée de leur base, les syndicats professionnels emboîtent le mouvement et même le Conseil national de l'ordre des médecins. Des élections professionnelles aux « Unions régionales des professions de Santé » sont organisées pour le 12 octobre 2015, pour mesurer la représentativité des organisations. De quoi bien les occuper et tenter d'éviter de voir l'information des citoyens, patients et futurs patients, s'étendre...

En conclusion

Après la désindustrialisation dans le monde du travail, la démedicalisation et la propagande à la télévision sont des outils bien efficaces pour détruire le système social solidaire de 1945 organisant la distribution des soins à toute la population, système souple et performant qui avait fait ses preuves (déclaré, par l'OMS, à la première place en l'an 2000).

Il est dommage de voir les appareils syndicaux chercher, via la lucrative formation médicale continue, plus une planque qu'un outil de contestation et de revendication.

Furaxissimus

Histoire...

Francisco LARGO CABALLERO, le *Parti socialiste ouvrier espagnol* (PSOE), l'*Union générale des travailleurs* (UGT) espagnole, le corporatisme, la dictature... toutes les dictatures...

Le 13 septembre 1923, le général Primo de Rivera (1870-1930) fomenta à Barcelone un coup d'État, dans le but de conforter à la fois le pouvoir du monarque Alphonse 13^{ème} et celui de l'armée. Le 15 septembre, le monarque lui confie les pleins pouvoirs, mettant ainsi fin au régime monarcho-parlementaire, et instituant des organismes corporatistes. Francisco Largo Caballero (1869-1946), l'un des principaux responsables du PSOE et de l'UGT, devint *Conseiller d'État* au Travail. A propos des institutions corporatistes de la dictature de Primo de Rivera, il s'exprima plus tard ainsi:

«Le Conseil d'État était constitué, depuis des temps immémoriaux, par des membres nommés par le roi; il représentait le gouvernement, et non le pays, mais il ne se substituait jamais au Parlement. C'était une instance consultative, non démocratique, comme bien d'autres instances de la nation. La dictature ouvrit les portes du Conseil à une représentation corporative librement élue par les corporations. Cela n'est pas non plus de la démocratie pure, mais c'était un progrès par rapport à ce qui précédait; c'était une avancée politique, et c'est pour cela que l'Union [générale des travailleurs] et le parti [socialiste] acceptèrent d'être représentés dans cet organisme, comme ils l'étaient au Conseil du travail, à la Junta de Aduanas y valoraciones (1), au Bureau international du travail et d'autres encore» (2).

Francisco Largo Caballero devint Secrétaire général de l'UGT en 1925, tandis que la *Confédération nationale du Travail* (CNT) était interdite par la dictature. En 1930, le régime de la dictature s'effondra. En 1931, la république fut de nouveau proclamée, Largo Caballero devint Ministre du Travail. A propos de la législation dont il fut l'auteur, il s'exprima plus tard ainsi:

«Parmi cet ensemble de lois, je veux seulement en signaler deux: la nouvelle loi des associations ouvrières et celle de l'inspection du travail. La première, mal comprise par la Confédération nationale du travail, retirait tout le droit des associations à la juridiction du ministère de l'Intérieur, des préfets et de la police, attribuant son inspection et sa surveillance au ministère du

Travail, par l'intermédiaire des inspecteurs. L'innovation était très importante pour les travailleurs, et elle était déjà en vigueur dans d'autres pays. Le deuxième créait un corps d'inspecteurs recrutés sur concours, avec des salaires convenables pour les préserver de l'influence ou de la corruption, chargés de la surveillance et de l'application de la législation sociale» (3).

Ces lois (7 mai 1931 et 8 avril 1932) instituaient les *«tribunaux mixtes»*, resucée des *«comités paritaires»* de la dictature de Rivera, et les associations professionnelles pour les patrons et les ouvriers, contre les syndicats d'industrie, structures de base de la CNT.

Le cadre des lois mises en œuvre par Largo Caballero fut donné on ne peut plus explicitement par Miguel Maura Gamazo (1887-1971), Ministre de l'Intérieur (gouvernement provisoire de Niceto Alcalá Zamora) – tous deux de la *Droite républicaine libérale*:

«Mon devoir est de dire ici à la CNT et à la FAI, et aussi à vous, messieurs, que la législation espagnole forme un tout, et que s'il y a en effet, en ce qui concerne leurs devoirs, une zone d'ombre dans cette législation, puisqu'ils n'acceptent pas les lois qui régissent le travail, qu'ils ne reconnaissent pas les comités paritaires, les tribunaux mixtes et, surtout, l'autorité du gouvernement, il y aura aussi, en ce qui concerne leurs droits, une zone d'ombre, et ni le droit de réunion, ni le droit d'association, ni aucune autre loi qui puisse les protéger n'existeront pour eux. Qu'ils respectent les lois du travail, qu'ils respectent toutes les lois qui régissent les relations sociales, et ils auront alors droit à vivre une relation normale avec le gouvernement» (4).

Pendant la campagne électorale de 1933, Francisco Largo Caballero tint ce discours à Murcie: *«Nous n'avons jamais dit que l'on pourrait tout socialiser du jour au lendemain. Pour cela, dans nos tactiques, nous acceptons et défendons une période de transition durant laquelle la classe ouvrière, avec toutes les*

(Suite...)

données du pouvoir politique entre ses mains, réalise l'œuvre de socialisation et désamorce le programme économique et social de la bourgeoisie. C'est pour cela que nous appelons la dictature du prolétariat, vers laquelle nous allons» (5).

La rébellion militaire des 17 et 18 juillet 1936 entraîna le déferlement révolutionnaire qui, d'une part détruisit l'État, d'autre part amena à la collectivisation des moyens de production par les producteurs eux-mêmes. Au gouvernement de *Front populaire* (gouvernement Giral), succéda un gouvernement de *Front antifasciste* que Largo Caballero présida du 4 septembre 1936 au 17 mai 1937. Ce gouvernement œuvra à la reconstruction de l'État et eut en charge de mettre en cause les collectivisations réalisées, après les avoir, de mauvais gré, admises. Hélas!, la *Confédération nationale du Travail* (et la *Fédération anarchiste ibérique*), abandonnant le développement du processus révolutionnaire pour la conduite de la guerre, entrèrent dans ce gouvernement composé de représentants des confédérations syndicales (CNT et UGT) et des partis politiques (PSOE, PCE, ...).

Le *Parti communiste espagnol*, jusque-là moribond, recruta abondamment dans la petite-bourgeoisie contre-révolutionnaire, et y compris des militaires (résidant en zone «républicaine») membres de l'*Union militaire espagnole* (qui prépara le *pronunciamiento* des 17-18 juillet 1936) y adhérèrent. Son influence grandit, tant dans l'UGT que dans le PSOE, au point où, fin avril et début mai 1937, il organisa, avec l'aide des fascistes régionalistes de l'*Estat català* (6), une répression tous azimuts, détruisant toutes les collectivisations réalisées, et assassinant les militants révolutionnaires partout où ils se sentaient en situation d'impunité. En juillet 1937, la contre-révolution triomphait déjà...

Au gouvernement Largo Caballero succéda le gouvernement Juan Negrín, social-démocrate qui considérait le fascisme rouge beaucoup plus efficace (immédiatement) contre l'autonomie ouvrière que le fascisme brun. La *Confédération nationale du Travail* et la *Fédération anarchiste ibérique* réagirent bien trop tard à cette situation; l'expérience de la révolution et de la contre-révolution en Russie était pourtant présente dans tous les esprits!!!

Deux ans plus tard la rébellion militaire du 18 juillet 1936 avait conquis toute l'Espagne; de nouvelles institutions corporatistes furent mises en place...

A la chute du régime franquiste, le *Pacte de Moncloa* (octobre 1977) reçu l'agrément des partis socialistes et communistes et des syndicats UGT et *Commissions ouvrières* (CCOO). Par ce pacte, les licenciements collectifs sont libres s'ils ne dépassent pas 5% de l'effectif, les salaires ne doivent pas augmenter de plus de 22% en 1978 (inflation prévue). S'il institue la liberté syndicale, il lui interdit de fait de revendiquer autre chose que... ce que le patronat et l'État ont décidé d'accorder par avance. La CNT fut la seule organisation syndicale à ne pas le signer, son histoire ultérieure est, hélas!, une autre question.

Si l'histoire ne ressert pas les plats, il est des serv(it)eurs qui l'accompagnent régulièrement de la même sauce corporatiste.

Même chaudes ou pimentées, certaines sauces vous donnent froid dans le dos!!!

Georges Rivalin

(1) Direction des douanes et des évaluations.

(2) Francisco Largo Caballero, «*Mis recuerdos*», Mexico, 1954, p.91-92; cité dans José Peirats, «*Une révolution pour horizon – Les anarcho-syndicalistes espagnols, 1869-1939*», Éditions Libertalia, 2013, p.69-70.

(3) Francisco Largo Caballero, «*Mis recuerdos*», Mexico, 1954, p.123-124; cité dans José Peirats, «*Une révolution pour horizon – Les anarcho-syndicalistes espagnols, 1869-1939*», Éditions Libertalia, 2013, p.100.

(4) Cité dans José Peirats, «*Une révolution pour horizon – Les anarcho-syndicalistes espagnols, 1869-1939*», Éditions Libertalia, 2013, p.99.

(5) Cité par Félix Gordon Ordas (1887-1973) dans «*Mi política...*», tome 2, p.134; reproduit dans José Peirats, «*Une révolution pour horizon – Les anarcho-syndicalistes espagnols, 1869-1939*», Éditions Libertalia, 2013, p.122. Félix Gordon Ordas fut *Président du Gouvernement de la République espagnole en exil* à Mexico de 1951 à 1960.

(6) Parti régionaliste catalan, littéralement: l'*État catalan*.

« L'ANARCHO-SYNDICALISTE »

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n° : 32 euros

Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : Association des Groupes Fernand

PELLOUTIER – N° CCP 9998 28D Nantes

19, rue de l'Etang Bernard – 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD